

EIFFAGE INFRA GUYANE

Monsieur Ludwig WOLFF

BP1026 - ZI Collery 1 Pk1 Rte De Degrad Des
Cannes
97343 CAYENNE CEDEX
GUYANA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-034954-01 Date d'émission de rapport : 01/07/2025 17:03 Page1/3
Annule et remplace la version AR-25-SG-033977-01 ayant pour date d'émission le 25/06/2025 à 16:02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25Y017400 Date de réception : 23/06/2025 Date d'analyse : 24/06/2025
Référence dossier Client: GIRATOIRE MARINGOUIN / GIRATOIRE SINNAMARY

hap syst

Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	EGU 25-0217 / SC3 Giratoire Sinnamary 973 / Carotte d'enrobé - couche à analyser : Matériau bitumineux	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / P4WM	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / E6YE	3 / 6 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * / E6YE	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	EGU 25-0228 / SC2 Giratoire Maringouin 973 / Carotte d'enrobé - couche à analyser : Matériau bitumineux	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / P4WM	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Chanoine Ploton ,CS 40265

F-42016 Saint-Etienne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1591

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-034954-01 Date d'émission de rapport : 01/07/2025 17:03 Page 2/3
 Annule et remplace la version AR-25-SG-033977-01 ayant pour date d'émission le 25/06/2025 à 16:02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
 Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
 Dossier N° : 25Y017400 Date de réception : 23/06/2025 Date d'analyse : 24/06/2025
 Référence dossier Client: GIRATOIRE MARINGOUIN / GIRATOIRE SINNAMARY

hap syst

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / E6YE	3 / 6 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * / E6YE	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SG-034954-01 Date d'émission de rapport : 01/07/2025 17:03 Page3/3
Annule et remplace la version AR-25-SG-033977-01 ayant pour date d'émission le 25/06/2025 à 16:02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25Y017400 Date de réception : 23/06/2025 Date d'analyse : 24/06/2025
Référence dossier Client: GIRATOIRE MARINGOUIN / GIRATOIRE SINNAMARY

hap syst

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « -> » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Benoit Bouchet
Responsable Dptmt Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Chanoine Ploton ,CS 40265

F-42016 Saint-Etienne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD-EST SAS
REFERENT SOUS TRAITANT**
EUROFINS ABSE
2 rue Chanoine Ploton
42000 SAINT ETIENNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E122475

Version du : 01/07/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-135633-01

Date de réception technique : 27/06/2025

Première date de réception physique : 27/06/2025

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRSG200019034

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Matériaux routiers	(ROU)	25Y017400-001 - EGU 25-0217 / SC3 Giratoire Sinnamary 973 / Carotte d'enrobé - couche à analyser : Matériau bitumineux
002	Matériaux routiers	(ROU)	25Y017400-002 - EGU 25-0228 / SC2 Giratoire Maringouin 973 / Carotte d'enrobé - couche à analyser : Matériau bitumineux

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 25E122475

Version du : 01/07/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-135633-01

Date de réception technique : 27/06/2025

Première date de réception physique : 27/06/2025

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRSG200019034

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Sinnamary
Maringouins
001
002
25Y017400-
25Y017400-
001
002
ROU
ROU

27/06/2025

27/06/2025

Préparation Physico-Chimique
ZS0QG : **Matière sèche**

% P.B.

* 99.8

* 99.9

LS6XB : **Prétraitement de l'échantillon**

Concassage

* Fait

* Fait

Homogénéisation

* Fait

* Fait

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)
LS6XV : **HAP 16 composés - potentiellement**
amianté

Benzo(a)pyrène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Fluorène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Phénanthrène

mg/kg M.S.

* <0.50

* 0.67

Anthracène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Fluoranthène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Pyrène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Benzo-(a)-anthracène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Chrysène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Benzo(b)fluoranthène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Benzo(k)fluoranthène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Indeno (1,2,3-cd) Pyrène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Dibenzo(a,h)anthracène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Naphtalène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Acénaphthylène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Acénaphène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Benzo(ghi)Pérylène

mg/kg M.S.

* <0.50

* <0.50

Somme des HAP

mg/kg M.S.

<0.50

0.67

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E122475

Version du : 01/07/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-135633-01

Date de réception technique : 27/06/2025

Première date de réception physique : 27/06/2025

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRSG200019034

**Elisa Gitzhofer**

Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :25E122475

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-135633-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EUFRSG200019034

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS6XB	Prétraitement de l'échantillon Concassage Homogenisation	Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002				Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS6XV	HAP 16 composés - potentiellement amianté	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - Méthode interne				
	Benzo(a)pyrène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	55%	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	55%	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.5	45%	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	60%	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Acénaphène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				mg/kg M.S.	
ZS0QG	Matière sèche	Gravimétrie [Séchage à 105°C par balance thermogravimétrique (Thermocouple)] - NF EN 15934 - Méthode A	0.5	5%	% P.B.	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 25E122475

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-135633-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EUFRSG200019034

Matériaux routiers

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
001	25Y017400-001		27/06/2025	27/06/2025		
002	25Y017400-002		27/06/2025	27/06/2025		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.